



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dépistage du glaucome

Question écrite n° 17343

Texte de la question

M. Denis Bernaert appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur le dépistage du glaucome, reconnu comme première cause de cécité absolue en France. Le glaucome est une maladie chronique de l'œil du fait de lésions du nerf optique. Dans la majorité des cas, l'hypertonie oculaire est la première étape de l'évolution vers le glaucome. Selon l'Union nationale des aveugles et des déficients visuels (UNADEV), plus d'un million de personnes en France seraient atteintes de cette pathologie, dont une grande majorité l'ignorait. Pourtant, un dépistage en amont permettrait de prévenir cette maladie, ou tout du moins d'en limiter les risques et les conséquences. À partir de 40 ans, les risques de développer cette maladie augmentent : il est donc nécessaire de se faire dépister régulièrement. Des initiatives existent, comme celle l'UNADEV avec son opération le bus du glaucome qui propose des consultations ophtalmologiques gratuites afin de dépister cette pathologie. Mais cela reste insuffisant au regard de l'importance de se faire dépister régulièrement à partir de leurs 40 ans. Cette problématique est à relier aux difficultés rencontrées par les patients pour trouver un rendez-vous chez un ophtalmologue. Aussi, pour répondre à cette demande et aux enjeux de santé publique, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour renforcer la communication et les campagnes de prévention sur ce sujet et mettre en place des dépistages systématiques, mais aussi plus largement pour augmenter le nombre d'ophtalmologues en France et répondre aux attentes des Français.

Données clés

Auteur : [M. Denis Bernaert](#)

Circonscription : Yvelines (4^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17343

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2024](#), page 3146

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)